

DÉCISION N° 63 / 2026

confiant mandat spécial à Monsieur Marc SCIAMANNA

Nous soussignés, François GROSDIDIER, Président de l'Eurométropole de Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz,

DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à Monsieur Marc SCIAMANNA, Vice-Président de l'Eurométropole de Metz, pour participer au Conseil Syndical du Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain qui se déroulera le 3 février 2026 à Hayange.
- De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20260202-Decis63-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

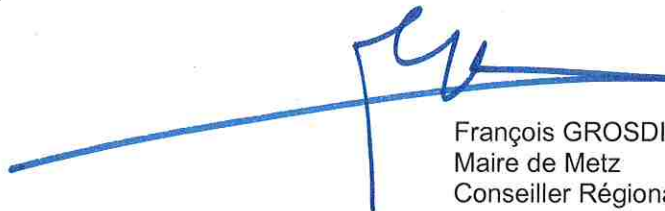
Réception par le préfet : 05/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le 02 FEV. 2026

Le Président

A large, stylized handwritten signature in blue ink, belonging to François Grosdidier.

François GROSDIDIER
Maire de Metz
Conseiller Régional du Grand Est
Membre Honoraire du Parlement